

Date de convocation :	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
05/09/2025	

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H DREVET), Cédric BROUSSARD (pouvoir à E MOUNIER), Christophe MOULIN (pouvoir à P DURIEUX), Fanny MOURIER (pouvoir à I MEYNET), NOUVET Jean Pierre (Pouvoir à JP GRANGE) (5).

Absents : Colette MORIN, Thierry SABOT (2).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aménagement de la zone de loisirs au Id le Solier – modification du plan de financement : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

DCM 20250909-1

Annule et remplace celle reçue en PREFECTURE le 24.09.2025

Monsieur le maire rappelle la délibération DCM 20250616-6 du 16 juin 2025 relative au nouveau plan de financement de l'aménagement de la zone de loisirs du Solier.

Il informe que, suite à une erreur de calcul dans l'estimatif du lot VRD fourni par le maître d'œuvre le 13 juin 2025, le plan de financement présenté le 16 juin 2025 est erroné.

Monsieur le Maire présente le plan de financement corrigé :

DEPENSES en HT		RECETTES		
Etudes	24 627.88 €	Région	250 000.00 €	24.79%
MOE	39 780.00 €	DETR	177 600.00 €	17.61%
Espace verts - mobilier - jeux	454 726.49 €	Département	120 000.00 €	11.90%

AR Prefecture

043-214300873-20250909-DCM20250909_1-DE
Reçu le 24/10/2025

Pumptrack	135 550.00 €	Leader	100 000.00 €	9.91%
Lot VRD	307 075.20 €	Fonds de concours	159 292.92 €	15.79%
Dépenses Imprévues	46 856.58 €	Autofinancement	201 723.23 €	20.00%
TOTAL	1 008 616.15 €	TOTAL	1 008 616.15 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité avec une abstention 5 Robert VALLAT) :

- Approuve le plan de financement corrigé ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès l'Etat une subvention de 177 600 € au titre de la DETR ;
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20250909-DCM20250909_1-DE
Reçu le 24/10/2025